

## **MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE PÊCHE ARTISANALE DURABLE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ AU SÉNÉGAL**

Les Directives volontaires pour une Pêche Artisanale Durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté ont été élaborées par le biais d'un processus participatif impliquant les Gouvernements, les Organisations de la Société Civile (OSC), les Représentants du secteur de la pêche artisanale, les milieux universitaires, les institutions de recherches, les organismes régionaux de pêches ainsi que d'autres parties prenantes

Au Sénégal, dans le cadre de la mise en œuvre et par respect à l'esprit des Directives Volontaires (DV) il a été adoptée la démarche participative impliquant toutes les parties prenantes concernées (Administrations, Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale, Organisations de la Société Civile, Institutions de recherches etc)

La première étape fut l'organisation, dans une démarche participative, d'un atelier de partage sur les Directives et d'identification des besoins exprimés par les participants devant faire objet d'élaboration d'un plan d'action national de mise en œuvre de ces Directives. Cet atelier devra impliquer les parties prenantes ci-dessus énumérées sans en oublier l'aspect genre et les médias. Cet atelier a été conjointement organisé par la Direction des Pêches Maritimes, la Confédération Africaine des organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) et le Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS)

Un Comité National Technique léger, composé de 7 membres, devant conduire le processus de mise en œuvre des DV, est mis en place. L'administration des Pêches pilote et assure le secrétariat du Comité et le Conseil National de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS) en est le Coordonnateur du Sous-comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre des directives de gestion durable de la pêche artisanale au Sénégal.